




FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE

No. 005 Août 2008



RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

**IDENTIFICATION DES BONS SYSTEMES ET
DES BONNES PRATIQUES STATISTIQUES -
GUIDE POUR LE RENFORCEMENT DES
CAPACITES STATISTIQUES EN AFRIQUE**

Une publication du Département de Gestion des Connaissances de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique

IDENTIFICATION DES BONS SYSTEMES ET DES BONNES PRATIQUES STATISTIQUES – GUIDE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES STATISTIQUES EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

Le présent numéro de *Résultats et recommandations* présente les principaux résultats d'une étude ayant passé en revue les systèmes et pratiques statistiques nationaux de 53 pays africains, dans l'optique de proposer un guide dont les Départements des Opérations de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) pourraient s'inspirer, notamment dans le choix de pays de référence et d'indicateurs de performance en matière de renforcement des capacités statistiques en Afrique. Commanditée par le Département de Gestion des Connaissances de l'ACBF et menée par le Groupe et Réseau Technique Consultatif sur les statistiques nationales et les systèmes statistiques (STATNET)¹, l'étude a pour principal objectif d'identifier les pays ainsi que les systèmes et pratiques statistiques nationaux qui pourraient servir de références ainsi que de repères par rapport auxquels la performance peut être mesurée dans le renforcement des capacités des capacités statistiques. À cet égard, l'étude examine les dernières évolutions statistiques en Afrique, notamment les efforts entrepris par les pays en vue de réformer leurs systèmes. Elle classe les pays en matière de pratiques statistiques et identifie les meilleurs réformateurs et tire des enseignements de leurs expériences. L'étude donne également des directives en réponse quant aux raisons de réformer les systèmes statistiques africains, les facteurs sous-tendant la nécessité de réformer, la manière dont les pays réformateurs relèvent les défis et les pays qui peuvent être perçus comme novateurs en la matière et dont les autres peuvent s'inspirer.

II. QUESTIONS ABORDEES

L'étude passe en revue les grandes évolutions internationales et régionales des dernières années ayant eu un impact notable sur la manière dont les agences et systèmes statistiques nationaux sont organisés, les éléments clés d'un système national efficace y compris les indicateurs éventuels permettant de déterminer la réussite ou l'échec d'un système, et sur la base des indicateurs, opère un classement des pays aux fins de comparaison et d'expliquer comment les différents pays africains soutiennent la comparaison avec les pays de référence.

L'étude identifie ainsi les pays dotés de systèmes présentant des forces et faiblesses ainsi que ceux ayant des indicateurs de capacités nationales qui s'améliorent avec le temps et les pays dont les indicateurs révèlent une détérioration des capacités et des pratiques. Elle met également en exergue certaines caractéristiques des pays à imiter, les domaines d'amélioration et fait des suggestions sur la manière de faire avancer le processus de développement des statistiques.

III. PRINCIPALES CONSTATATIONS

L'étude identifie les conditions essentielles de création d'un système national de statistique efficace: des ressources financières suffisantes permettant au système de fonctionner avec efficacité et un investissement adéquat dans les nouvelles technologies pour la collecte, la collation, le traitement, l'analyse, le stockage et l'extraction de données, l'appropriation nationale de tous les aspects du processus de développement des capacités statistiques (étude, mise en oeuvre, production, suivi et évaluation des statistiques), indépendance ou utilisation sensible des fonds des donateurs de manière à éviter le risque de voir les priorités de développement du pays dénaturées, ce qui pourrait être le cas si celles-ci sont influencées de l'extérieur, renforcement régulier et soutenu des compétences, programmes de formation et de développement de la carrière des personnels des agences de statistique, rémunérations compétitives afin de motiver et retenir les personnes qualifiées, application de méthodes standard dans le traitement des statistiques, encourager l'accès facile des usagers aux statistiques, bonne structure de gestion du bureau de statistique et du reste du système afin de permettre au personnel de travailler avec efficacité, transparence, avec un accès facile aux données. Il va sans dire par conséquent qu'un système statistique doté du niveau adéquat de ressources humaines, physiques et financières constitue une première mesure essentielle vers l'émergence d'un système de qualité.

L'étude observe qu'il ne suffit pas d'effectuer des recensements et enquêtes avec la périodicité requise. Une agence de statistique responsable doit mettre en place des ressources humaines compétentes et un équipement adéquat pour analyser les données et produire en temps opportun une série de statistiques vitales nécessaires à la planification et la gestion du développement. Au-delà de l'analyse des données générées par les recensements et enquêtes, les statisticiens doivent prêter attention aux utilisations potentielles des données des divers systèmes administratifs du gouvernement. Les ressources consacrées à l'amélioration des systèmes administratifs devraient se traduire à la fois par l'amélioration de la qualité de l'administration elle-même et une information statistique supplémentaire à faible coût.

Partant des résultats de l'analyse empirique se servant de trois mesures de performance élaborées par la Banque mondiale, à savoir, la pratique statistique, la collecte de données et la disponibilité d'indicateurs, l'étude trouve que le champ de performance des systèmes et pratiques statistiques africains reste très vaste.

A une extrémité du spectre se trouvent deux pays- Égypte et Afrique du Sud- crédités de quatre points sur une échelle de notation qui en compte cinq. A l'autre extrémité se trouvent également deux pays - Libéria et Somalie - crédités d'aucun point au moment de l'étude. Entre les deux extrêmes, 22 pays comptent trois points, 21 autres deux points et 6 pays dont les systèmes et pratiques statistiques sont caractérisés par des éléments quantitativement équivalents ont un point.

Sur la base de ce qui précède, l'étude identifie les éléments clés ci-après d'un système national à imiter :

- Une loi sur les statistiques créant l'autorité et les pouvoirs de l'agence de statistique.
- Un plan directeur et une stratégie nationale pour le développement des statistiques dégageant la vision et l'orientation des activités.
- Une agence nationale de statistique autonome, efficiente et dotée de ressources pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement des statistiques.
- Un site Web à jour fournissant des informations de base sur le système statistique du pays, les séries statistiques ainsi que les dernières activités et celles qui sont prévues.
- L'application des dernières directives et méthodologies internationales à la production des grandes séries statistiques.
- Effectuer les grands recensements et enquêtes à intervalles réguliers (au moins une fois tous les 10 ans pour les recensements de population et agricoles et tous les trois ans pour les autres enquêtes sur la pauvreté, la santé, l'éducation, l'environnement, entre autres).

L'étude note que le domaine où pratiquement tous les pays africains sont en train d'échouer lamentablement est celui des registres de l'Etat civil, qui génèrent d'importantes statistiques de planification et de gestion. Les petits pays insulaires y ont fait cependant d'énormes progrès, le Cap-Vert, Maurice, São Tomé et Príncipe et les Seychelles notamment.

IV. IMPLICATIONS POUR LES OPERATIONS DE L'ACBF EN MATIERE D'ELABORATION DE PROJETS ET PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES STATISTIQUES

Quelles sont donc les implications des constatations de l'étude pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique ? En voici quelques-unes :

Le classement des pays par niveau de développement statistique (système et pratique) fournit des informations importantes permettant de guider les Départements des Opérations de l'ACBF dans l'élaboration des interventions de renforcement des capacités en Afrique. Deux de celles-ci sont d'une pertinence opérationnelle:

- Le classement de la performance fournit des points d'entrée des interventions car il identifie les pays présentant les besoins les plus pressants afin de guider l'ACBF et les autres partenaires. Les pays prioritaires pouvant bénéficier de l'appui de l'ACBF sont les 29 dont le classement est compris entre 0 et 2 points. La liste des 29 pays en ordre décroissant de l'acuité des besoins est donnée en annexe I. La liste montre les pays qui ont besoin d'appui le plus.
- Le classement fournit une information de base pour l'élaboration d'indicateurs de résultats de chaque pays en fonction de sa position relative sur l'échelle et l'importance des éléments essentiels mis en place en vue d'un système et pratique efficaces. Il est recommandé, entre autres mesures, de définir des indicateurs de résultats pour le pays dont les capacités sont en construction à la lumière du mouvement escompté qui découlera d'une intervention donnée de renforcement des capacités sur l'échelle de performance ou son classement par rapport aux pays à imiter. Il est également recommandé que les indicateurs de performance pour les projets de renforcement des capacités soient définis pour le niveau des améliorations mesurées par les éléments clés identifiés pour le système et pratique nationaux devant servir de repère.

L'Égypte et l'Afrique du Sud sont les pays dotés des meilleures pratiques en Afrique en matière de développement des statistiques nationales. Les Départements des Opérations de l'ACBF sont encouragés à s'en servir comme modèle dans l'élaboration des projets et programmes de renforcement des capacités des autres pays.

Les Départements des Opérations de l'ACBF devraient s'informer des éléments d'un système et pratique efficaces caractérisant les pays dotés de telles pratiques :

- Une loi sur les statistiques créant l'autorité et les pouvoirs de l'agence de statistique.
- Un plan directeur et une stratégie nationale pour le développement des statistiques dégageant la vision et l'orientation des activités statistiques.
- Une agence nationale de statistique autonome, efficiente et dotée de ressources pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement des statistiques.
- Un site Web à jour fournissant des informations de base sur le système statistique du pays, les séries statistiques ainsi que les dernières activités et celles qui sont prévues.
- L'application des dernières directives et méthodologies internationales à la production des grandes séries statistiques.
- Effectuer les grands recensements et enquêtes à intervalles réguliers (au moins une fois tous les 10 ans pour les recensements de population et agricoles et tous les trois ans pour les autres enquêtes sur la pauvreté, la santé, l'éducation, l'environnement, entre autres).

Ces éléments constituent des repères essentiels pour la performance des projets et programmes élaborés en vue du renforcement des capacités statistiques nationales.

Annexe I : Pays dotés de systèmes nationaux de statistique ayant fait l'objet d'étude¹

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| 1. Somalie | 15. Botswana |
| 2. Libéria | 16. São Tomé-et-Principe |
| 3. Guinée équatoriale | 17. Namibie |
| 4. Soudan | 18. République du Congo |
| 5. Angola | 19. Togo |
| 6. Libye | 20. Seychelles |
| 7. Érythrée | 21. Nigeria |
| 8. République centrafricaine | 22. Cap-Vert |
| 9. Burundi | 23. Zimbabwe |
| 10. Guinée-Bissau | 24. Gambie |
| 11. Gabon | 25. Guinée |
| 12. République démocratique du Congo | 26. Swaziland |
| 13. Djibouti | 27. Comores |
| 14. Sierra Leone | 28. Ghana |
| | 29. Tchad |



Pour plus d'informations sur la présente publication ou si vous souhaitez recevoir régulièrement Résultats et recommandations de l'ACBF, prendre contact avec :

The Executive Secretary
The African Capacity Building Foundation
P.O. Box 1562, Harare, Zimbabwe
Tel: 263-4-700208, 700210, 700214, 702931 / 2, 790398 / 9
Fax: 263-4- 702915, 792894, 700215
Courriel: root@acbf-pact.org
Site Web : www.acbf-pact.org